

Décision 08-D-09 du 06 mai 2008

relative à des pratiques mises en œuvre dans
le secteur des pompes funèbres à Lyon et
dans son agglomération

Posted on: 16 mai 2008 | Secteur(s) :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

**Origine de la
saisine**

Pompes funèbres Violet

Dispositif(s)

Décision mixte
Pratique établie
Pratique non établie
Sanction pécuniaire

**Entreprise(s)
concernée(s)**

OGF, régie municipale des pompes funèbres de Lyon, ville de Lyon, centre hospitalier Saint-Joseph Saint-Luc, clinique mutualiste Eugène-André, clinique de la Sauvegarde, polyclinique Pasteur, clinique du Grand large, clinique La Roseraie, polyclinique des

Lire

le texte intégral de la décision

497.5 Ko